

Chers amis,

En ce mois d'octobre 2013, nous avons vu arriver les premières tempêtes, nous rappelant que nous étions bien en automne, la première quinzaine nous a amenée quelques oiseaux, avec encore quelques nuits de réussite au contraire de la seconde qui fût bien plus calme.

Durant ce mois d'Octobre, trois réunions importantes pour l'avenir de notre chasse et la conservation de nos territoires se sont déroulées :

La première concernait le contrat de Baie, où comme vous le savez je vous représente en tant que Président de la commission thématique des milieux naturels. Je vous rappelle que le collège de cette commission est composé des services de l'état (DREAL, conservatoire des sites, conservatoire du littoral, Eden 62, ONCFS, Sage de la canche, Symcéa, conseil régional), des représentants des communes, des organisations environnementales (GDEAM, conservatoire de BAILLIEUL), représentants de la pêche professionnelle et de loisir et pour le monde de la chasse un représentant de la FDC 62 et moi-même. Lors de ce rendez-vous, forcé de constater, que nous avions bien fait de ne pas faire comme bien souvent dans le passé le jeu de la chaise vide, mais bien au contraire de prendre nos responsabilités et de nous investir pleinement dans ce dossier pour connaître et participer aux décisions importantes qui seront prises dans les cinq années à venir.

Il est facile de comprendre le fort intérêt des différents organismes que je vous citais cidessus lorsque que l'on regarde les sommes astronomiques qui seront distribuées, je parle de millions d'Euros, sur ces 5 années à venir. J'ai donc rappelé en ma qualité de président de cette commission que cet argent n'était pas dévolu au renflouement des caisses des organismes environnementaux, dont les budgets fondent comme neige au soleil dans cette période de crise et qu'il devait encore moins être utilisé, pour acquérir des territoires aux fins de les mettre sous cloche et dans exclure l'humain.

J'ai donc demandé que des projets concrets sur la qualité des milieux, de l'eau et sur le fonctionnement de notre baie soient développés, tel que la lutte contre les plantes invasives, l'ensablement, la remise en état avec un entretien réfléchi des "Watringles" (petits affluents de la canche) étude de l'importance de nos mares de huttes pour le développement des micros organismes et lieux de protection pour les différentes espèces d'alvins que nous pouvons y rencontrer, leurs importances, pour ce qui est des espèces d'oiseaux migrateurs ou sédentaires, chassables ou pas, cette étude sera menée par la FDC 62.

Mi-octobre, je participais également à une réunion préparatoire du comité de gestion de la réserve naturelle, ou une étude sur le dérangement causé par les différentes activités humaine sur la Plage des pauvres nous a été présentée par le bureau biotope, un seul mot me vient à l'esprit, au vu des résultats « **SCANDALEUX** ». Pour information, cette étude a coûtée plus de 30 000 Euros, pour un résultat de 17 pages où l'on y retrouve plus de tableaux, graphiques en tous genres et dont le protocole de rédaction est plus que douteux. De plus, le montage relève de l'amateurisme, un enfant de 12 ans aurait fait mieux.

Le 30 Octobre 2013, se tenait le comité de gestion de la réserve naturelle de la Baie de Canche, auquel bien entendu j'étais une nouvelle fois présent pour défendre vos intérêts. Pour que vous appréhendiez mieux la complexité de ces réunions, je vous donne ci-dessous la liste des différents représentants qui vous permettra d'apprécier la difficulté et la complexité des dossiers que

nous devons défendre : Monsieur le Préfét, Monsieur le Sous Préfét, un représentant du Conseil Général, un représentant du Conseil Régional, Monsieur le Président du Communauté de Communes Mer et Terre D'Opale en la Personne de Monsieur le Député Maire Daniel FASQUELLE, le représentant de l'Aéroport International du Touquet Paris Plage, Monsieur le Maire d'Etaples Sur Mer, Monsieur le Maire de Camiers, Madame le Maire de Lefaux, Monsieur le Président de la Fédération des Chasseurs du Pas de Calais, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Chasseurs de Gibier d'Eau du Pas de Calais, Monsieur le Président de l'Association des Chasseurs de Gibier d'Eau de la Baie de Canche. Monsieur le Président de l'Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de Dunes du Pas de Calais, Monsieur le Directeur Départemental de Randonnée Pédestre, Monsieur le Président de l'Office du Tourisme d'Etaples Sur Mer, Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Pas de Calais, Monsieur le Président du Syndicat Mixte « EDEN62 », Monsieur le Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord Pas de Calais, Monsieur le Directeur Départemental de la Direction des Territoires et de la Mer, Monsieur le Directeur Adjoint Délégué à la Mer et au Littoral, Monsieur le Directeur Interrégional de la Mer Manche Est-Mer du Nord, Monsieur le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Monsieur le Directeur de l'Agence des Aires Marines Protégées, Madame la Déléguée Régionale au Tourisme, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Pas de Calais, Madame la Présidente de Nord Nature, le GDEAM, Monsieur le Président de la Coordination Mammalogique du Nord de la France, Monsieur le Président du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord, Monsieur le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais, Monsieur le Directeur du Conservatoire Botanique National de Bailleul, Monsieur le Président de l'Association de Sauvegarde de la Forêt et des Dunes du Touquet, Monsieur le Président de l'Office pour les Insectes et leur Environnement, Monsieur le Président de la Société Botanique du Nord de la France, un représentant de l'Université des Sciences et Technologie de Lille, Monsieur le Président du Conseil Scientifique Nord/Pas de Calais, Madame la Présidente du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, un expert auprès du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, un représentant de la Société Entomologique du Nord de la France.

Voici la synthèse de cette réunion ayant comme principal objectif de définir la possibilité ou pas, de continuer à y pratiquer les différentes activités de loisirs et particulièrement celle de la chasse.

Point sur l'état d'avancement des différentes observations et analyses par M Caloin de Biotope

Protocole:

- Inventaires des oiseaux et des différentes activités de loisirs sur <u>toute la baie (pas uniquement sur la partie maritime de la RNN)</u> de septembre 2012 -> Septembre 2013, soit 129 sessions de suivis pour un total de 465 H sur une année (soit 1H15/jour en moyenne).
- A chaque observation, les sources de conflit, les espèces, les trajectoires, les zones de replis,... ont été localisées sur carte et seront ensuite informatisées dans un SIG pour identifier les zones de conflits (oiseaux/loisirs).
- Pression d'observation plus importante en été qu'en hiver (car plus d'activités de loisirs en été).
- Les Ponts, les Weekends et les journées ensoleillées ont été favorisées (car plus d'activités de loisirs).
- Pression d'observation plus importante à marée haute +/- 3 H (car faible zone de reposoir disponible pour les oiseaux => Plus de dérangement...).
- 37% de l'effort d'observation de l'étude concerne la période de chasse.
- Observations réalisées à partir de 4 points répartis sur toute la baie (3 sur les sables et 1 sur les

mollières).

<u>Premières analyses présentées sur toute la baie (pas uniquement sur la partie maritime de la RNN)</u>:

- Classement en 5 groupes des différentes activités de loisirs relevées :
- 1/ les activités terrestres : promeneurs, joggeurs, pêcheurs...
- 2/ les activités nautiques : bateaux, jets-ski,...
- 3/ les activités aériennes : aérodrome....
- 4/ la chasse : à la botte,...
- 5/ les activités d'entretien : abords de huttes au niveau des mollières (Eden 62 ne fait pas d'entretien sur la zone étudiée... ?!).
- Biotope affirme que les pics de dérangement sur la plage se situent en mars/avril et en août/septembre (tourisme). Un pic de dérangement a aussi lieu en juin/juillet/août sur les mollières (entretien des huttes).
- Biotope a enregistré 7 000 activités dont plus de 1 000 ont conduit à un conflit (envol des oiseaux).
- Les activités pédestres représentent 63,4% des conflits, les activités nautiques 15,7%, les activités aériennes 11,5%, la chasse 7,7% et les activités d'entretien 1,7%.
- -> D'un côté Biotope dit que les activités d'entretient représente 1,7% des conflits (chiffre dérisoire) et d'un autre côté Biotope dit qu'il y un pic de dérangement juin/juillet/août sur les mollières du à l'entretien des huttes ??? J'ai du mal à suivre là...
- Biotope dispose de 20 ans de données sur l'avifaune qui fréquente la baie. Dans le rapport, seront reprises toutes les espèces d'oiseaux ainsi que leur phénologie car les enjeux seront différents selon les espèces et les périodes :
- -> De mars à mai : migrateurs prénuptiaux (enjeu limicoles).
- -> De juin à juillet : nicheurs (peu d'enjeu du fait de la marée selon Biotope -> Bizarre car l'Administration empêche souvent les chasseurs d'accéder à leur hutte avec des engins car des Gravelots nicheraient sur l'estran...).
- -> D'août à octobre : migrateurs postnuptiaux.
- -> De novembre à février : hivernants (donc pour Biotope janvier et février sont des mois d'hivernage et non de migration postnuptiale !).

D'après les données du BIROE (Bureau International de Recherches sur les Oiseaux d'Eau et les zones humides, depuis peu Wetlands International), le site de la Baie de Canche serait un site d'importance nationale pour le <u>Courlis cendré, l'Huitrier pie</u> et le <u>Bécasseau sanderling</u> (site accueillant plus de 1% de l'effectif national en hivernage). De même, la Baie de Canche serait un site d'importance européenne pour le <u>Bécasseau sanderling</u> et la <u>Sterne naine</u> en période de migration. Ces espèces représentent donc des <u>enjeux très importants pour le site</u>.

A noter que Biotope n'a que très peu de données sur les anatidés qui sont pourtant bien présents sur le site.

- Biotope a présenté une cartographie des conflits à partir de la moitié des données recueillies sur le terrain. Sur cette carte, on pouvait voir que la répartition des oiseaux à marée basse sur toute la baie, alors qu'à marée haute ceux-ci se trouvaient sur la partie maritime de la RNN...

Une fois toutes les données analysées, Biotope va proposer des mesures d'évitement et de réduction de conflits en fonction de la localisation, de la période et de la nature des conflits (prévues en avril 2014).

Débat :

J'ai fait remarquer, encore une fois, que cette étude était basée sur du « comportemental » et

qu'actuellement ça ne valait pas grand-chose sur le plan scientifique. Il aurait fallu compléter l'étude sur le plan physiologique (bilan énergétique, état hormonal,...). j'ai ajouté que dans la vie sauvage, la fuite d'un animal face à un dérangement (prédation,...) était un phénomène naturel et nécessaire pour sa survie.

- J'ai fait remarquer que malgré les 1 000 conflits constatés par Biotope lors de l'étude, la Baie de Canche était tout de même un site d'intérêt national pour le Courlis cendré et l'Huitrier pie (toutes deux espèces chassables). Et que même si les oiseaux étaient dérangés un moment, ceux-ci s'adaptaient et trouvaient d'autres lieux (les bas-champs par exemple). En effet, les « écolos ont tendance à vouloir mettre sous cloche des territoires et « à forcer de tenir » les oiseaux dans cette zone alors que leur espace vital est bien plus vaste.
- M Caloin (Biotope) a ajouté, à la fin de la réunion, qu'il connaissait depuis de nombreuses années la Baie de Canche et qu'il avait observé une recrudescence des activités de loisirs sur ce site ces dernières années et que ces dernières étaient préjudiciables à l'avifaune. Je lui ai demandé si en parallèle il avait constaté une baisse des effectifs de l'avifaune => il n'a pas su répondre...

Lors de cette réunion, Monsieur Willy SHRAEN Président de la FDC 62 et Monsieur Didier FREMEAU Président du CDCGE, ont également démontré que l'étude présentée était bien peu fiable et que les données recueillies paraissaient bien peu recevables.

Enfin, Monsieur le Préfet en accord avec Monsieur le Directeur de l'environnement ont déclaré, vouloir privilégier le dossier de Monsieur SERVAT de 1997 (Dossier qui malheureusement ne fût jamais signé), ce même dossier que nous demandons de retenir depuis plus de trois ans.

Il a été décidé que nous pourrions lors du prochain Comité de Gestion présenter l'étude du Professeur Mathieu BOSS, sur la Baie de Canche pour le compte de L'ISNEA, institut porté par notre Fédération Départementale des Chasseurs du Pas de Calais.

Rendez-vous au prochain comité de gestion.

Votre Président, Thierry FORESTIER